NOUVELLE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT
INSTALLATION-TRANSMISSION EN AGRICULTURE

Le renouvellement des générations en agriculture est un enjeu majeur sur le territoire de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

En 2015, 2856 chefs d'exploitation ont cessé leur activité agricole, pour 1736 nouveaux installés, soit un taux de remplacement de seulement 60 %. Les constats partagés sur le territoire de la Région, et remontés lors de l'élaboration du SRDEII, sont un vieillissement de la population agricole (39% des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans), un âge moyen de l'installation élevé (42 ans), un nombre important de cédants sans repreneurs (35%), plus de 60% des installations sans DJA et des difficultés croissantes d'accès au foncier.

Il s'agit donc pour la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, de proposer une politique d'aide à l'installation et à la transmission ambitieuse pour la période 2018-2020, afin :

- de renforcer l'attractivité de la création d'activités agricoles, en encourageant et en pérennisant les installations,

- de proposer une démarche globale d'accompagnement dans toutes les étapes de la construction du projet de transmission d'une exploitation ou d'installation, accessible et adaptable à tous les candidats.

Celle-ci se décline en 3 axes, contenant chacun un ou plusieurs dispositifs complémentaires des autres mesures existantes en faveur de l'installation :

I/ ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS :

- Appel à projet à destination des organismes d'appui à l'installation-transmission avec pour objectif d'anticiper les transmissions, promouvoir et développer un parcours d'accès à l'installation et mobiliser les acteurs des territoires.

II/ ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'INSTALLATION :

- Appui à l'émergence de projets, ouvert à tous les candidats et réalisé par les organismes d'appui à l'installation-transmission agrées par la Région.

- Accompagnement réalisé par les espaces-test agricoles et une généralisation du Contrat Emploi Formation Installation (CEFI).

- Accompagnement individuel à la pré-installation réalisé par les organismes d'appui pour les candidats qui souhaitent s'installer hors DJA avec un financement différencié pour l'installation HCF.

- Suivi individuel post-installation (pendant les 3 ans suivant l'installation) pour tous les installés (DJA et hors DJA) réalisé par les organismes d'appui agrées par la Région avec un financement différencié pour l'installation HCF.

III/ FINANCEMENT DIRECT DES INSTALLATIONS :

1/ Financement direct des installations hors DJA :

- Un « Contrat d'Installation » afin d'apporter une aide au démarrage pour toutes les installations même celles qui ne peuvent bénéficier de la DJA.

- Une aide aux investissements de 6 000 € qui peut être bonifiée pour les productions en agriculture biologique et/ou situées en zone de montagne.

2/ Aide aux petits investissements des nouveaux exploitants :

- Une aide spécifique aux petits investissements pour tous les nouveaux exploitants installés depuis moins de 5 ans y compris en parcours DJA.

3/ Garantie d'emprunt :

- La garantie FOSTER sera mobilisable en 2018 sur tout le territoire régional.

Le déploiement du Fond d'Investissement Agricole (FIA) sur l'ensemble de la Région Occitanie avec poursuite de la garantie France Active.

4/ Accès au foncier :

Un Fonds Régional du Foncier, fond d'intervention public/privé, permettra de mettre en œuvre une nouvelle politique foncière en facilitant l'accès au foncier et favoriser ainsi l'installation.

Projet de nouvelle politique régionale installation-transmission – articulation des financements

AXES	ACTIONS	FINANCEURS	CONDITIONS
Accompagnement à la transmission	Accueil des futurs cédants	Etat (AITA 6.1)	cf AITA
	Diagnostic de l'exploitation à céder ou à reprendre	Etat (AITA 2.1 ou 5.1)	cf AITA
	Accompagnement individuel et collectif des futurs cédants	Etat (AITA 6.1)	cf AITA
	Inscription au RDI	Etat (AITA 5.2)	cf AITA
	Contrat de génération en agriculture	Etat (AITA 5.3)	cf AITA
	Action expérimentale innovante 2018	Région	
Accompagnement des projets d'installation	Point Accueil Installation	Etat (AITA 1.1)	cf AITA
	Appui à l'émergence de projet	Région (AITA 6.1)	pour tous les candidats, accompagnement collectif ou individuel
	PPP	Etat (AITA 3.1)	cf AITA
	stage 21 h	Etat (AITA 3.2)	cf AITA
	Bourse stage en exploitation	Etat (AITA 3.3)	cf AITA
	Indemnité de tutorat de stage en exploitation	Etat (AITA 3.4)	cf AITA
	Test d'activité et parrainage	Région (AITA 3.5)	Accompagnement durant le test d'activité et CEFI (indemnisation + suivi)
	Accompagnement technico-économique	Région (AITA 2.2) ex MP; Région (AITA 2.2) + FSE ex LR	Bénéficiaire du contrat hors DJA Financement différencié entre CF et HCF
	Suivi post -installation	Région (AITA 4.1) ex MP; Région (AITA 4.1) + FSE ex LR	Bénéficiaire du contrat installation Bénéficiaire de la DJA Financement différencié entre CF et HCF
Financement direct des installations	DJA	Etat + FEADER (LR et MP)	Cf PDR LR et MP (TO 611)
	Garantie FOSTER	Région + FEADER	Cf PDR
	Aides aux investissements pour les nouveaux exploitants	Région + FEADER (LR TO 411) ; Région pour ex MP	Bénéficiaires : nouveaux exploitants (moins de 5 ans) ou personne en parcours DJA 40 % de subvention sur 15 000 € max de dépense
	Contrat d'installation	Région	Candidats de plus de 40 ans ou projet de PBS < 10 000 €; + aide aux investissements
	Micro-crédit et garantie France Active	Région	déploiement du FIA sur l'ensemble de l'Occitanie, poursuite du financement de la garantie France Active, financement de l'expertise
	Outils favorisant l'accès au foncier	Région	outils de portage à développer dans le fonds régional pour le foncier
Animation / Communication	Promotion du métier	Etat (AITA 6.1)	cf AITA
	Coordination régionale	Etat (AITA 6.2)	cf AITA